



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE



CAHIER DES REVENDICATIONS
RESTONS ESSENTIELS

CAHIER DES REVENDICATIONS
RESTONS ESSENTIELS

Être utile 
par passion

NOS PROPOSITIONS

| | | |
|----------|---|----|
| 1 | EMPLOI ET FORMATION | 4 |
| 2 | DIMINUER LES CHARGES DES ENTREPRISES DE COIFFURE | 8 |
| 3 | SIMPLIFIER LA VIE DES ENTREPRISES DE COIFFURE | 12 |
| 4 | VALORISER LE MÉTIER | 14 |
| 5 | RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE | 18 |
| 6 | UNE REPRÉSENTATIVITÉ PLUS JUSTE | 20 |



PORTRAIT D'UNE PROFESSION ESSENTIELLE



A l'aube de la formation d'un nouveau gouvernement, nous, Union nationale des entreprises de coiffure, formulons le vœu que nos représentants politiques témoignent de tout leur intérêt et leur soutien aux entreprises du secteur de la coiffure.

La Coiffure est essentielle, il est important de le rappeler. La Coiffure apporte bien-être, elle crée du lien social et redonne le moral. Aller chez le coiffeur, c'est prendre soin de soi, recharger sa confiance et son quotidien.

La Coiffure constitue tout un pan de l'économie française et crée de nombreux emplois. Mais la coiffure est confrontée à des facteurs socio-économiques impactants parmi lesquels :

- L'inflation et ses conséquences sur le pouvoir d'achat des Français et sur le prix de l'énergie
- Des charges trop lourdes qui pèsent sur la rentabilité des TPE
- Une fragmentation du marché qui entraîne une augmentation du marché (80 000 salons en France en 2014 pour 100 000 salons de coiffure aujourd'hui)
- Un manque de main d'œuvre
- Une difficulté à recruter les coiffeurs de demain...

L'UNEC s'est mobilisée pour rassembler dans ce cahier de revendications les propositions qui doivent permettre d'assurer un avenir pérenne aux entreprises du secteur, pour « bien vivre son métier et bien vivre de son métier ».

Ces propositions portent sur le développement de la formation et l'emploi dans la profession, la baisse des charges des entreprises, la simplification administrative, ou encore, la valorisation du métier. Parmi elles, figurent le maintien des aides à l'apprentissage et des coûts contrats pour pouvoir continuer à former des jeunes, ainsi que l'application d'une TVA réduite à minima sur les prestations de service.

Restons essentiels !

L'UNEC, utile par passion !

Christophe Doré
Président de l'Union nationale des
entreprises de coiffure



1.
NOS PROPOSITIONS
SUR **L'EMPLOI** ET LA
FORMATION

LES APPRENTIS D'AUJOURD'HUI SONT LES COLLABORATEURS DE DEMAIN

Le nombre d'apprentis a augmenté de **14% en 2022** par rapport à l'année précédente et de 8% en 2023.

Une grande première depuis 2011 pour le secteur de la coiffure qui retrouve un niveau d'apprentis davantage en adéquation avec les besoins de main d'œuvre du secteur. Depuis 2007, le nombre d'apprentis n'avait pas cessé de diminuer.

Ces résultats positifs sont le fruit d'une politique publique volontariste de la part du gouvernement à laquelle l'Union nationale des entreprises de coiffure a largement contribué en demandant le maintien des aides à l'apprentissage, en obtenant l'abrogation du **quota des apprentis** qui limitait le nombre d'apprentis par salon, en organisant des campagnes régulières de promotion des métiers de la coiffure auprès des jeunes et des parents sur les réseaux sociaux qui ont touché plusieurs millions de personnes. L'augmentation du nombre d'actifs et d'apprentis est un signal encourageant pour les entreprises du secteur confrontées à une forte tension sur le recrutement.

Les apprentis d'aujourd'hui sont les collaborateurs de demain.

Restons sur cette dynamique !



PÉRENNISER ET SOUTENIR L'APPRENTISSAGE

Sécurisons le financement de l'apprentissage

L'UNEC demande de sécuriser les financements de l'apprentissage seule voie permettant d'accéder rapidement à l'emploi et laissant une large place à la pratique en entreprise : aides aux entreprises, **maintien des coûts contrats** pour l'ensemble des diplômés afin d'en garantir la qualité.

Prévenons les ruptures des contrats d'apprentissage

Afin de prévenir les **ruptures de contrat d'apprentissage**, l'UNEC est favorable à :

- Systématiser pour l'apprenant un **stage de découverte métier** avant la signature du contrat d'apprentissage,
- Rendre obligatoire la **formation de tuteur**,
- Améliorer l'**accompagnement des chefs d'entreprise et des apprentis** par l'OPCO EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité) de manière à pouvoir identifier les causes de rupture et définir les actions à mettre en place.

Simplifions la grille de rémunération des apprentis et facilitons les reconversions professionnelles

L'UNEC demande à ce que la rémunération des apprentis soit fixée en fonction du diplôme préparé et non de l'âge. Ce mode de calcul, plus juste, aurait également pour conséquence de **faciliter les reconversions professionnelles** dans un métier en déficit de main d'œuvre.

RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Sécurisons le financement de la formation continue

L'UNEC demande le maintien du **budget formation et des niveaux de prise en charge** du FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales) et de l'OPCO EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité) pour les chefs d'entreprise et les salariés du secteur de manière à leur permettre de découvrir et maîtriser les nouveaux produits et les nouvelles tendances indispensables au développement du business des entreprises.

Poursuivons l'adaptation de l'offre de formation du secteur

L'UNEC soutient **les certifications et les diplômes qui valorisent le métier** ou qui mettent en avant des compétences techniques particulières en lien avec les nouvelles attentes des consommateurs.

L'UNEC est engagée à **développer des certifications ou des diplômes** permettant de répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et des professionnels (Certificat Réaliser des techniques de coiffure pour cheveux spécifiques, bouclés à crépus, BTM).

Renforçons la dimension entrepreneuriale du métier

L'UNEC a créé l'**Institut Coiffeur Créateur Repreneurs** pour encourager les chefs d'entreprise de coiffure à se former au management et au développement afin d'augmenter leurs revenus, pérenniser leur business et contribuer à rendre le métier plus attractif pour de potentiels repreneurs.

Améliorons la qualité de la formation

L'UNEC demande la mise en place de **contrôle qualité renforcé** dans les organismes de formation toujours plus nombreux qui interviennent dans le secteur.





2.
NOS PROPOSITIONS
POUR **DIMINUER** LES
CHARGES DES
ENTREPRISES
DE COIFFURE

DIMINUTION DES CHARGES DES ENTREPRISES

Baissions la TVA à 10%

L'UNEC demande la mise en place d'une **réduction du taux de TVA** à 10%.

Allégeons les charges sociales

L'UNEC demande le relèvement du **plafond d'allègement des charges sociales** à 3 SMIC.

A ce jour, la réduction générale de cotisations patronales (ex-réduction « Fillon ») est limitée aux salaires inférieurs à 1,6 SMIC, ce qui est un frein à l'augmentation des salaires.

Défiscalisons et exonérons les heures supplémentaires

L'UNEC demande la défiscalisation et l'exonération de charges des heures supplémentaires de la 35ème à la 39ème.

A ce jour, l'exonération de charges est partielle et plafonnée (forfait). L'UNEC demande également à **maintenir le seuil d'exonération d'impôt** sur le revenu des heures supplémentaires de 7500 € afin d'inciter les salariés à faire des heures supplémentaires.



Exonérons les entreprises du paiement des congés payés pendant les périodes d'arrêt maladie

L'UNEC demande à ce que l'Etat prenne en charge l'impact financier des nouvelles dispositions relatives à l'acquisition des **jours de congés pour les collaborateurs absents pendant les arrêts maladies**.

L'UNEC demande subsidiairement en cas de remplacement du collaborateur absent par un collaborateur en contrat à durée déterminée, la **prise en charge par l'Etat des congés acquis par le collaborateur remplaçant**.

Intensifions les contrôles des arrêts maladie de plus de 2 jours

L'UNEC demande l'intensification des contrôles des arrêts maladie de plus de 2 jours malgré les récentes clarifications sur la possibilité pour l'employeur de recourir à une contre-visite.

Exonérons de charges sur salaire le premier emploi en CDI d'un jeune

L'UNEC demande que les chefs d'entreprise qui recrutent en CDI les apprenants à l'issue de leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, soient exonérés du paiement des charges sociales pendant un an, pour **compenser la montée en compétence progressive**.



Préservons l'emploi dans la coiffure

L'UNEC défend une politique salariale responsable au sein des instances de négociation de la convention collective.

L'UNEC considère qu'une trop forte augmentation des salaires conventionnels serait de nature à mettre en difficulté beaucoup d'entreprises du secteur.


L'UNEC souhaite préserver l'emploi. **Chaque chef d'entreprise de coiffure reste libre de pratiquer la politique salariale qu'il souhaite.**

Mutualisons les coûts liés à l'inaptitude

L'UNEC demande l'instauration d'un système de prise en charge du coût des indemnités de licenciement pour inaptitude par la **création d'un fonds interprofessionnel** permettant la mutualisation de ces coûts.

Lorsque les entreprises de coiffure comme beaucoup d'autres TPE sont confrontées à l'inaptitude d'un(e) salarié(e), ce sont les économies d'une vie professionnelle toute entière qui sont utilisées fragilisant ainsi l'entreprise encore davantage.





3.
NOS PROPOSITIONS
POUR **SIMPLIFIER** LA
VIE DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

SIMPLIFIER LA VIE DES ENTREPRISES DE COIFFURE

Simplifions la vie des TPE

L'UNEC soutient le **principe Dites-le-nous une fois (DLNUF)**, qui consiste à éviter aux chefs d'entreprise de fournir, lors de leurs démarches en ligne, des informations ou pièces justificatives déjà détenues par d'autres administrations, en s'appuyant sur le partage automatique de données.

Limitons et encadrons les ouvertures du dimanche

L'UNEC demande pour le secteur de la coiffure et sur l'ensemble du territoire **l'ouverture de 6 dimanches** maximum dans l'année et ce afin de préserver le métier des pratiques déloyales.

Testons avant d'imposer de nouvelles normes

L'UNEC demande à ce que les **nouvelles normes soient testées** auprès des TPE-PME afin de mesurer effectivement leur impact et si nécessaire de les adapter avant le dépôt du projet de loi au parlement.





4.
NOS PROPOSITIONS
POUR **VALORISER** LE
MÉTIER

VALORISONS LE MÉTIER, LUTTONS CONTRE LA CONCURRENCE DÉLOYALE

Interdisons la vente de produits professionnels aux particuliers

L'UNEC demande la mise en place d'une réglementation interdisant la vente de produits professionnels au grand public afin de réduire le nombre de cas de pharmaco-vigilances, de **préserver le métier** d'une pratique qui relève de la concurrence déloyale et contribue à dévaloriser le travail des coiffeurs.

Il existe trop de cas de pharmaco-vigilance graves à l'issue de l'achat et de l'utilisation par des consommateurs de produits à usage professionnel.

255 contrôles menés en 2022 dans près de 110 établissements (magasins en centres ville ou centres commerciaux, sites internet, salons de coiffure (enseignes nationales ou indépendants), salons de beauté, manucure... (source site DGCCRF) ont permis de mettre en évidence que les modalités de mise en vente et les pratiques de vente sont hétérogènes, voire parfois contraires selon les opérateurs.

L'UNEC demande à ce que les produits « réservés aux professionnels » soient bien différenciés des produits dits grand public, qui peuvent comporter la mention « professionnel » pour des raisons marketing et porter à confusion. Réserver la vente de produits professionnels aux coiffeurs permet de réaffirmer qu'**il faut des qualifications pour utiliser certains produits** et qu'**être coiffeur ne peut pas s'improviser**.

Préservons l'emploi et l'activité économique du secteur

L'UNEC demande l'intensification des contrôles réglementaires sur l'ensemble du territoire afin de contribuer à **préserver le métier des pratiques frauduleuses et des risques liés à la déréglementation européenne** qui a conduit à la suppression du BP.



Limitons le régime fiscal de la micro-entreprise à 3 ans

L'UNEC est favorable au statut d'auto-entrepreneur dans la mesure où celui-ci favorise la création d'entreprise.

L'UNEC demande à ce que ce statut soit limité à 3 ans afin que l'ensemble des formes juridiques d'exercice de la profession soient comparables fiscalement et socialement. Ces entreprises ne créent pas d'emplois, ne forment pas, sont exonérées pour une grande partie de TVA.

Dans la coiffure ce régime représente 25% des entreprises, avec un revenu annuel extrêmement faible, fragilisant l'avenir du secteur.



Attirons et fidélisons les salariés du secteur

L'UNEC soutient également la mise en place du **Compte épargne temps universel**, véritable outil d'attractivité pour les TPE et de fidélisation.

L'UNEC considère qu'il est stratégique que les TPE puissent lutter à armes égales avec les grandes entreprises qui offrent des avantages sociaux que les TPE ne peuvent à ce jour pas proposer.



Valorisons le rôle économique et social des coiffeurs des centres-villes

L'UNEC considère que les coiffeurs sont un acteur essentiel de la vitalité des centres-villes dont l'attractivité diminue depuis des années, au profit des centres commerciaux en périphérie alors que les citoyens y sont de plus en plus attachés. Il s'agit de capter, maintenir et développer les flux en dotant les centres-villes de parking gratuit à proximité des commerces pour concurrencer les zones commerciales péri-urbaines.

L'UNEC demande de **ne plus accepter la création de nouveaux centres commerciaux** en périphérie des villes et de **flécher les moyens financiers vers la redynamisation des centres-villes.**

VALORISONS LE MÉTIER, RENDONS-LE PLUS ATTRACTIF

Professionnalisons davantage la création d'entreprise de coiffure

L'UNEC incite les chefs d'entreprise de coiffure à **se former régulièrement aux dimensions managériales** aussi bien que techniques ou artistiques.

L'UNEC a créé l'Institut Coiffeur Créateur Repreneur dans cette optique.

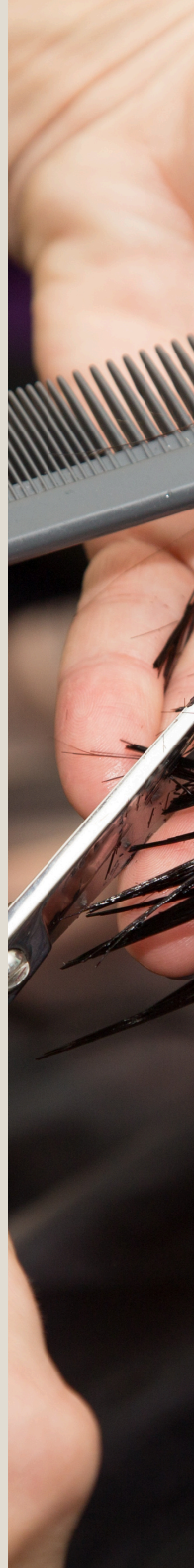
Préservons l'avenir du métier de coiffure

La coiffure recouvre l'ensemble des activités suivantes : coupe, coiffage, lavage, coloration et barbe. **C'est un métier complet.** Les diplômes de formation initiales sont aujourd'hui mixtes mais peuvent être complétés par des certifications courtes, genrées et adaptées à des textures de cheveux diverses et variées qui permettent de se spécialiser.

Ces certifications sont soit développées par l'UNEC et les partenaires sociaux, soit par des organismes de formation privés. L'UNEC considère que les différentes activités du métier de coiffeur sont indissociables les unes des autres ce qui préserve son avenir.

Soutenons un régime de prévoyance et de santé

L'UNEC soutient le principe de régime unique de prévoyance et de santé des coiffeurs et mène en lien avec les partenaires sociaux du secteur de la coiffure, une politique responsable entre maintien des prestations, équilibre du régime et limitation des augmentations des cotisations.





5.
NOS PROPOSITIONS
POUR RÉUSSIR LA
**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

LA COIFFURE, ACTRICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Accompagnons efficacement la transition écologique

L'UNEC croit dans le potentiel de développement économique en lien avec la transition écologique.

L'UNEC demande un **accompagnement financier** pour aider les coiffeurs à réduire l'utilisation des ressources fossiles et à s'équiper de systèmes réduisant l'impact de leur activité sur l'environnement. Cet accompagnement doit pour être efficace être simplifié, pouvoir **s'étaler dans le temps** y compris pour la mise en œuvre de certaines obligations réglementaires à venir.

L'UNEC demande à être consultée préalablement dans ce cadre.

L'UNEC propose un guide pratique de la transition écologique à l'usage des professionnels.





6.
NOS PROPOSITIONS
POUR UNE
REPRÉSENTATIVITÉ
PLUS JUSTE

POUR UNE REPRÉSENTATIVITÉ PLUS JUSTE

Prenons en compte le nombre d'entreprise et non le nombre de salariés

L'UNEC demande que soit pris en compte le nombre d'entreprises pour attribuer le pouvoir d'opposition dans les négociations sociales (le nombre de salariés favorisent les grandes entreprises) et une répartition plus juste des sièges dans les organismes paritaires.

Aujourd'hui c'est le nombre de salariés des entreprises représentées par un syndicat qui est pris en compte. Dans l'artisanat l'effectif salarié par entreprise est beaucoup plus faible que dans les grandes entreprises, ce qui favorise les grandes entreprises au détriment des plus petites, donc les syndicats interprofessionnels qui les représentent (MEDEF et CPME, au détriment de l'U2P).





UNION NATIONALE
**DES ENTREPRISES
DE COIFFURE**

OCTOBRE 2024

CRÉDIT : UNEC